

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **28 (1883)**

Heft 7

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

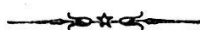
Zurich sera fier de recevoir les officiers suisses nombreux dans ses murs.

Avec cordiale considération.

Au nom du Comité central de la Société suisse des officiers,

<i>Le Président,</i>	<i>Le Rapporteur,</i>	<i>Le Secrétaire,</i>
A. VOEGELI,	U. MEISTER,	W. JÆNIKE,
colonel-divisionnaire.	colonel.	capitaine de l'état-major.

Dès le 1^{er} août et contre remboursement de 15 fr., le questeur, M. le major Wunderli expédiera, sur demande, des *cartes de fête*.



BIBLIOGRAPHIE

Atlas manuel de géographie moderne. Librairie Hachette et C^o.
Paris 1883.

La publication de l'Atlas manuel de géographie moderne est terminée aujourd'hui dans le délai fixé par la maison Hachette et C^o. La neuvième et dernière livraison contient des cartes pour la Russie d'Europe, l'Inde et l'Asie centrale, l'Indo-Chine et la Malaisie, la Palestine. Il faut y ajouter un index général des noms propres qui simplifiera la connaissance des noms étrangers en nous renseignant sur leur sens exact. Les cartes ont été dressées d'après les renseignements les plus récents et rien ne sera plus facile que de les tenir au courant. La carte de Russie, dont le dessin est remarquable pour la netteté, est complétée par deux cartes spéciales pour la Caucasic et la Pologne dont le détail est excellent. On examinera avec intérêt la carte de l'Indo-Chine et surtout la partie de l'Annam vers laquelle notre attention est tournée. Nous y remarquons ces villes dont le nom nous est devenu familier comme s'il s'agissait de possessions anciennes, Haï-Phong, Nam-Din, — et surtout cette place de Ha-Noï à laquelle est attachée désormais le souvenir de nos marins héroïques, Francis Garnier et Rivière. Il sera intéressant de suivre le long du littoral annamite les mouvements de notre marine en notant combien les principales villes, — et surtout la capitale Hué, — sont placées à proximité de la mer.

L'usage de bonnes cartes est devenu plus que jamais nécessaire pour nous. Professeurs, publicistes, négociants, — sans oublier nos soldats et nos marins, ne sauraient se priver de cet indispensable secours. La maison Hachette et C^o s'est rendu compte de ce besoin lorsqu'elle a entrepris cette édition de l'Atlas manuel. Depuis plusieurs années notre cartographie française a beaucoup perdu de son ancien crédit et les efforts hâtifs qui ont été tentés pour la relever

n'ont pas produit jusqu'à présent les résultats qu'on avait espérés. Aucun éditeur n'a pu lutter avec avantage, malgré de louables efforts, contre la concurrence étrangère. Notre enseignement géographique de l'ordre le plus élevé, à la Sorbonne et à l'Ecole normale supérieure, n'emploie guère que des cartes allemandes. Les professeurs de nos écoles militaires, de nos facultés, de nos lycées, ne cessent de les recommander. Il n'y a point à penser qu'on puisse d'un seul coup, même au prix des plus gros sacrifices, priver nos voisins de cette supériorité qu'ils ont obtenue par un long et patient effort ; mais il était possible d'adapter à nos goûts un atlas emprunté à l'étranger et d'en faire une édition française. Telle a été l'œuvre utile et opportune que la maison Hachette et C^o s'est proposée en publiant l'édition française de l'Atlas manuel.

Dans le court espace de neuf mois, — d'octobre à juin, — le public français a été mis en possession d'un atlas complet dont la valeur scientifique est éprouvée par l'examen des savants les plus compétents et dont la valeur technique est attestée par la comparaison pour le dessin et le prix avec tous les ouvrages du même genre qui ont été publiés chez nous. Nous avons le moyen désormais de nous familiariser avec les procédés d'une cartographie à la fois moins coûteuse et plus exacte que celle dont nous avons l'habitude jusqu'à présent, tout en nous servant d'un atlas approprié à nos usages pour l'orientation, pour le texte, pour les termes géographiques, aussi bien que pour le choix des cartes. Le progrès consiste d'abord à savoir ce que les autres ont fait de mieux, en attendant qu'on soit en mesure de créer une œuvre originale. L'Atlas manuel a eu pour objet de faire le premier pas en attendant que la maison Hachette fasse aussi le second, ce qui n'est pas douteux. (La librairie Benda, à Lausanne, fournit cet Atlas dans une reliure originale, très élégante et solide, et à un prix très modéré.)

Etude sur l'emploi et la formation des bataillons de carabiniers, par Eug. KERN, lieutenant-colonel, instructeur d'infanterie de 1^{re} classe. — Paris 1883. — Sandoz et Thuillier éditeurs.

M. le lieutenant-colonel Kern a fait de la question des carabiniers une étude toute spéciale : la brochure que nous analysons est des plus complètes et touche à une quantité de points fort intéressants. — Et d'abord, qu'est-ce que cette *question des carabiniers* ? On se rappelle que lors de la discussion de la dernière loi militaire les carabiniers eurent à subir des attaques qui mirent presque leur existence en danger. On insistait sur ce fait que la tactique actuelle ne connaît pas plusieurs espèces d'infanterie ; le combat en ordre ouvert est devenu la règle. Toute l'infanterie aura nécessairement le même rôle. Dès lors pourquoi diviser notre infanterie en deux sections ? Pourquoi en un mot maintenir les carabiniers ?

Les carabiniers trouvèrent cependant grâce auprès des Chambres et on en conserva un bataillon par division.

Et cependant leur prestige n'est plus ce qu'il était autrefois. Avant la dernière loi ils constituaient réellement une infanterie d'élite, mieux armée et mieux instruite que l'infanterie de ligne. Aujourd'hui ils reçoivent la même instruction que les fusiliers et ont à bien peu de chose près le même armement. Le fait qu'ils ont une carabine au lieu d'un fusil ne crée pas au point de vue de l'aptitude au tir une bien grande différence entre eux et les fusiliers.

Dès lors, on se demande s'il ne faut voir dans le maintien de ces bataillons de carabiniers qu'une satisfaction donnée à ceux qui veulent à tout prix perpétuer les vieux souvenirs historiques.

Quel serait leur emploi dans la division ? Les uns veulent en faire un bataillon d'élite employé à remplir des missions particulièrement périlleuses ou difficiles ; les autres les considèrent comme une sorte de *vieille garde* que le divisionnaire se réserverait à titre de suprême ressource.

Bref, à l'heure qu'il est, personne ne pourrait dire quel sera le rôle de ce bataillon de carabiniers et en quoi son emploi se distinguera de celui d'un bataillon de fusiliers. Ce qu'il y a en tous cas de certain, c'est que le maintien de cet unique bataillon de carabiniers ne saurait trouver sa justification dans aucune raison tirée de la tactique.

M. le colonel Kern voudrait qu'on attribuât à nos carabiniers un rôle tout spécial ; il voudrait qu'on en fit, si nous pouvons nous exprimer ainsi, une *infanterie de montagne*, une troupe analogue aux compagnies alpines que l'Italie a formées dans la région des Alpes.

L'auteur s'appuie naturellement sur l'exemple de l'Italie : il invoque en outre à l'appui de ses thèses une opinion qui se fait jour en France au sujet des bataillons de chasseurs à pied dont la situation offre une certaine similitude avec celle de nos carabiniers. En France aussi, on met en question l'existence de ces bataillons et l'*Avenir militaire* a dernièrement émis l'idée qu'on devrait employer les chasseurs à la défense toute spéciale des régions montagneuses du territoire. — L'*Avenir militaire* discute cette question si nouvelle en empruntant d'heureux arguments à l'organisation militaire des pays situés dans la région alpestre : l'Autriche, l'Italie, la Bavière même ont organisé des troupes spécialement destinées à la montagne.

M. le colonel Kern voudrait que ce rôle fût désormais assigné à nos carabiniers. La majeure partie de nos frontières, dit-il, est limitée par des montagnes. En cas de danger les passages qui y donnent accès devront être immédiatement occupés. Si nous affectons à la défense de ces points les troupes recrutées à proximité de

cette partie de la frontière, nous désorganisons précisément les divisions qui les premières devraient être concentrées, tandis que, si nos carabiniers sont organisés en compagnies isolées, ayant leur lieu de rassemblement tout proche des passages que nous devons conserver, ils pourront les occuper sans coup férir et donner ainsi au commandant en chef le temps de rassembler ses divisions et de les mobiliser selon ses projets.

On le voit, la thèse de notre auteur est des plus séduisantes au premier abord; cependant on peut y faire bien des objections. — Faut-il réellement des corps spéciaux pour occuper nos montagnes? N'est-ce pas plutôt la tâche de toute notre armée? En enlevant à nos bataillons de fusiliers leurs meilleurs éléments, en créant un corps qui aurait de suite aux yeux de tous, un prestige extraordinaire, apporterait-on un réel secours à la défense du pays? Quand on aurait recruté toutes les armes spéciales et encore en plus ces *chasseurs de montagne*, que resterait-il dans les bataillons de fusilier pour former le cadre d'officiers et de sous-officiers?

Tout autant de questions qui méritent une discussion sérieuse.

D'un autre côté, le goût des courses de montagne fait tous les jours des progrès: la splendide exposition du Club alpin à Zurich est là pour en rendre témoignage. Ne pouvons-nous pas affirmer que nos bataillons de fusiliers possèdent un très fort contingent d'hommes qui ont l'habitude de la montagne?

Est-il nécessaire, convenable, en Suisse, le pays classique des montagnes, de scinder l'armée en armée de plaine et armée de montagne?

La question mérite une sérieuse discussion et on ne peut que féliciter M. le colonel Kern d'être monté le premier à la tribune en faisant paraître la brochure dont nous avons essayé de donner un aperçu.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Afrique. — Le ministère français de la marine a reçu la nouvelle de la prise, par M. Savorgnan de Brazza, du village et de la baie de Loango.

Le point de débarquement de l'expédition avait été soigneusement tenu secret par M. de Brazza.

Immédiatement au sud de la baie de Loango et séparée par un petit cap, la Pointe-Indienne, se trouve la baie de Punta-Negra, où M. de Lestours, lieutenant de M. de Brazza, s'est fortement établi, il y a quelques semaines.

La prise de possession des baies de Punta-Negra et de Loango situées entre l'embouchure de l'Ogoué et celle du Congo, sont les deux principaux points d'attérissage de cette partie de la côte. Il est probable que M. de Brazza s'établira fortement dans ces positions, dont il fera la base de ses opérations futures.